

NOTE D'INFORMATION

n° 25.69 – Décembre 2025

INSERJEUNES
SYSTÈME D'INFORMATION PORTÉ
PAR LA DEPP ET LA DARES

Ministère de l'Éducation nationale
Directrice de la publication : Magda Tomasini
Auteurs : Chloé Loiseau, DEPP-A1,
Emeline Jounin, Dares
Édition : Johanna Sztanke
Maquettiste : Frédéric Voiret
e-ISSN 2431-7632

Insertion professionnelle des apprentis de niveau CAP à BTS six mois après leur sortie d'études en 2024

62 % sont en emploi salarié en janvier 2025

- Parmi les apprentis inscrits en dernière année d'une formation de niveau CAP à BTS en 2023-2024, 39 % sont encore en études l'année scolaire suivante. Parmi ceux qui ne poursuivent pas leurs études, 62 % occupent un emploi salarié en janvier 2025, six mois après leur sortie, principalement dans le secteur privé (58 %). Le taux d'emploi salarié recule par rapport à la génération précédente (- 3,2 points), en lien avec la conjoncture économique. Cette baisse concerne presque exclusivement le secteur privé (- 3,1 points).



39 %
des apprentis
en dernière année
de niveau CAP à BTS
encore en études
l'année suivante

62 %
des sortants d'études
en emploi salarié
six mois après

- 3,2 points
par rapport au taux
d'emploi salarié
à six mois de
la génération
précédente

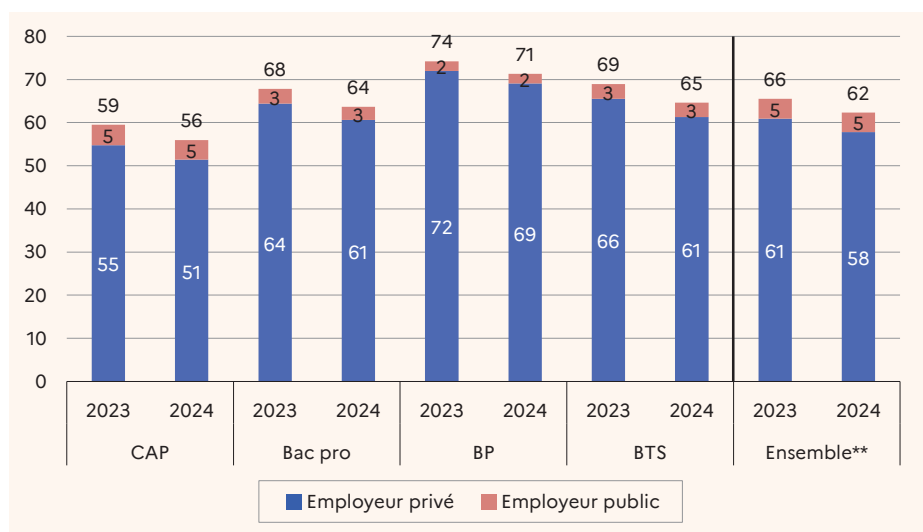
39 % des apprentis de niveau CAP à BTS en poursuite d'études

Parmi les apprentis inscrits, pour l'année scolaire 2023-2024, en dernière année d'une formation de niveau CAP à BTS (voir encadré A en ligne), 39 % sont en études en France l'année suivante, la plupart toujours en apprentissage (94 % de ceux en poursuite d'études) (voir figures A et B en ligne). Le taux de poursuite d'études est en hausse pour les CAP (+ 1,8 point par rapport à la génération précédente, soit un taux de 48 %), les baccalauréats professionnels (+ 1,4 point, à 43 %), les brevets professionnels (BP) (+ 0,7 point, à 20 %) et les BTS (+ 1,8 point, à 46 %).

Six mois après leur sortie d'études, 62 % des apprentis en emploi salarié

Parmi les sortants d'apprentissage en 2024, c'est-à-dire les apprentis inscrits en dernière année d'une formation pendant l'année scolaire 2023-2024 et qui ne poursuivent pas leurs études l'année suivante, 62 % occupent un emploi salarié en France en janvier 2025, six mois après leur sortie d'études : 58 % dans le secteur privé et 5 % dans le secteur public **▼ figure 1**. Les sortants d'apprentissage qui ne sont pas en emploi salarié (38 %) sont en emploi non salarié, au chômage, en inactivité ou sont à l'étranger.

▼ 1 Taux d'emploi salarié* des apprentis six mois après leur sortie d'études, par certification préparée et type d'employeur (en %)



* Ratio entre le nombre de sortants en emploi salarié et le nombre de sortants.

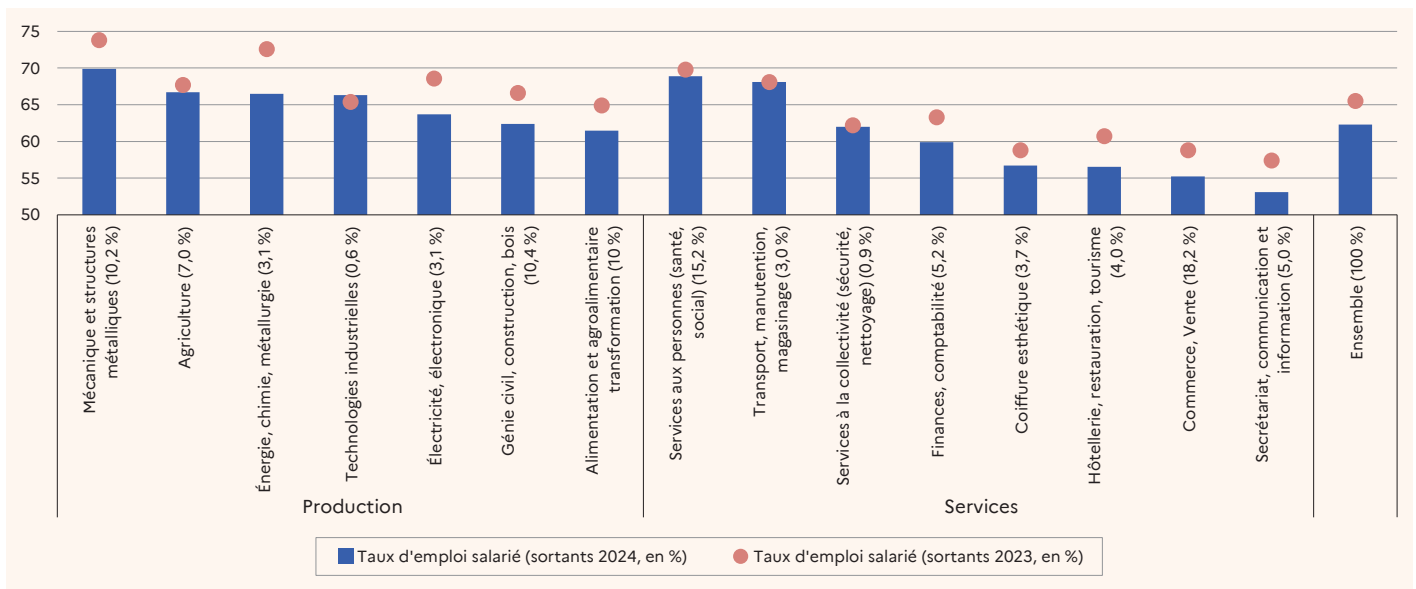
** Autres certifications comprises (exemples : mentions complémentaires, titres professionnels).

Lecture : 62 % des apprentis sortis d'études en 2024 et 66 % des apprentis sortis d'études en 2023 sont en emploi salarié six mois après leur sortie d'études. En 2024, 58 % des apprentis s'insèrent dans le secteur privé et 5 % dans le secteur public.

Champ : France, hors Mayotte ; sortants d'apprentissage de niveau CAP à BTS en 2023 et 2024.

Source : Dares, DEPP, Inserjeunes.

2 Taux d'emploi salarié des apprentis six mois après leur sortie d'études en 2023 ou en 2024, par spécialité préparée (en %)



Note : les spécialités représentant moins de 0,5 % des sortants en 2024 ne sont pas représentées. Les différences de taux d'emploi entre les domaines de spécialité peuvent s'expliquer en partie par les types de certifications qui y sont préparées.

Lecture : 67 % des apprentis sortis d'études de la spécialité « agriculture » en 2024 sont en emploi salarié six mois après leur sortie d'études, contre 68 % des apprentis sortis d'études de cette même spécialité en 2023. Cette spécialité concerne 7,0 % des sortants d'études en 2024.

Champ : France, hors Mayotte ; sortants d'apprentissage de niveau CAP à BTS en 2023 et 2024.

Source : Dares, DEPP, Inserjeunes.

Réf. : Note d'Information, n° 25.69. DEPP

Le taux d'emploi salarié privé à six mois des jeunes sortis en 2024 est en baisse par rapport à celui de leurs homologues sortis en 2023 (- 3,1 points). Le taux d'emploi salarié public est quasi-stable (- 0,1 point). Cette baisse du taux d'insertion des jeunes s'inscrit dans un contexte de ralentissement de l'emploi et de hausse du taux de chômage des jeunes (voir bibliographie en ligne [1] et [2]).

Occuper un emploi salarié six mois après la sortie d'apprentissage est plus fréquent pour les sortants d'un BP (71 %, - 2,8 points par rapport à l'an passé) que pour les sortants d'un BTS (65 %, - 4,3 points), d'un baccalauréat professionnel (64 %, - 4,1 points) ou d'un CAP (56 %, - 3,5 points). Par rapport à la génération précédente, le taux d'emploi salarié recule pour tous les niveaux de certification, sans en modifier le classement. Les jeunes hommes sortant d'un apprentissage s'insèrent légèrement mieux professionnellement que les jeunes femmes (63 %, contre 61 %, voir figure C en ligne). En revanche, ils sont un peu plus concernés par la baisse de l'insertion en emploi (- 3,5 points) que les jeunes femmes (- 2,6 points). Les jeunes hommes s'insèrent davantage dans le privé, secteur plus touché par la conjoncture (voir bibliographie en ligne [1]) (60 %, contre 55 % des jeunes femmes), et moins dans le public (3 %, contre 6 %). Le taux d'emploi des apprentis dans le secteur privé baisse plus fortement, par rapport à la génération précédente, pour les hommes sortant de CAP ou de baccalauréat professionnel et les femmes sortant de BTS, en lien avec les spécialités préparées.

Parmi les apprentis sortant d'un CAP, baccalauréat professionnel, BP ou BTS, 73 % ont obtenu leur diplôme. Les jeunes ayant obtenu le diplôme préparé occupent plus souvent un emploi salarié six mois après leur sortie d'études que les autres (66 %, contre 54 %, voir figure D en ligne).

Une meilleure insertion après une spécialité relevant de la production pour les hommes, sauf après un CAP

Le taux d'emploi six mois après la sortie d'études est plus élevé pour les sortants des spécialités relevant de la production que des services (65 %, contre 60 %, voir figure E en ligne). Il l'est pour les hommes quel que soit le niveau de la certification préparée, sauf après un CAP et pour les femmes uniquement au niveau BTS (voir figure F en ligne). L'insertion dans le secteur privé est plus élevée pour les spécialités relevant de la production que celles relevant des services (63 %, contre 54 %), c'est l'inverse pour le secteur public (2 %, contre 6 %) voir figure 2.

Par rapport à la génération précédente de sortants, le taux d'emploi salarié diminue plus fortement après une formation relevant de la production (- 3,5 points) que des services (- 2,7 points). Les deux spécialités les plus concernées par la baisse du taux d'emploi sont « énergie, chimie, métallurgie » (- 6,1 points) et « électricité, électronique » (- 4,9 points). Le taux d'emploi salarié reste, tous niveaux confondus, plus élevé que la moyenne dans ces deux spécialités (67 %

et 64 %) voir figure 2. Il reste stable en sortant de la spécialité « transport, manutention, magasinage » (+ 0,0 point, pour atteindre 68 %), sauf au niveau baccalauréat professionnel où le taux baisse. Parmi les sortants d'apprentissage en 2024, 25 % sont en emploi salarié, six mois après leur sortie d'études, chez le même employeur que pendant leur apprentissage et 37 % sont en emploi salarié chez un autre employeur (voir figure G en ligne). Ces taux sont plus faibles que pour la génération précédente, sortie en 2023 : - 1,7 point pour ceux en emploi chez le même employeur et - 1,5 point chez un autre. L'emploi salarié chez le même employeur avait mieux résisté entre la génération des sortants 2022 et celle des sortants 2023 (voir bibliographie en ligne [3]). Parmi les sortants d'apprentissage en 2024, 37 % sont en emploi à durée indéterminée (CDI ou fonctionnaire), 19 % en contrat à durée déterminée (CDD), 5 % en intérim et 1 % en contrat de professionnalisation (voir figures H et I en ligne). La baisse du taux d'emploi salarié six mois après leur sortie d'études est surtout due à la baisse des contrats à durée indéterminée (- 2,6 points) alors que les contrats en CDD et intérimaires sont quasiment stables (respectivement + 0,3 point et - 0,5 point). ■

POUR EN SAVOIR PLUS

Retrouvez la Note d'Information 25.69, ses figures et données complémentaires sur education.gouv.fr/notes-d-information